

Demande de Services professionnels centrés sur les tâches et les solutions (SPTS)

SPTS Solutions pour l'évaluation du Programme *Loi sur les contraventions*

Numéro de dossier : 1000019387

Autorité contractante : Mélanie Beauvais Lefort

Courriel : melanie.beauvais-lefort@justice.gc.ca

La présente demande 1000019387 est pour Ministère de la Justice du Canada.

Cette demande est ouverte seulement aux titulaires de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) qualifiés pour SPTS – Solutions / E60ZN-15TSSB pour le niveau 1 [=0\$ à 2M\$]) pour **le volet 2 : Services-conseils en affaires et services de gestion du changement.**

Les titulaires de l'AMA suivant ont été invitées à présenter une proposition :

- 1) ACF Associates Inc.
- 2) BDO Canada LLP
- 3) Capra International Inc.
- 4) Gelder, Gingras & Associates Inc.
- 5) Goupe Intersol Group Ltee.
- 6) Hickling, Arthurs, Low Corporation
- 7) IT/Net – Ottawa Inc.
- 8) Le Groupe Conseil Bronson Consulting Group
- 9) MHPM Project Managers Inc.
- 10) PRA Inc.
- 11) Program Evaluation and Beyond Inc.
- 12) QMR Staffing Solutions Incorporated
- 13) Research Power (N.S.) Inc.
- 14) RESEAU CIRCUM INC.
- 15) The Strategic Review Group Inc.

Cette liste ne sera pas mise à jour si des fournisseurs additionnels font la demande pour recevoir une copie de la demande de proposition.

Description du besoin :

Le ministère de la Justice du Canada requiert des services pour procéder à une évaluation sur le Programme *Loi sur les contraventions* conformément à la politique sur l'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada entrées en vigueur en 2009. Cette évaluation porte sur le la pertinence, la performance et la structure du Programme.

Le fournisseur doit mettre en place le plan d'évaluation du Programme (annexé à la présente DP à l'appendice 1 – Programme pour l'application de la *Loi sur les contraventions*, Stratégie de mesure du rendement) qui identifie les méthodologies et les approches appropriées qui vont

appuyées l'évaluation de l'ensemble des issues soulevées lors de l'évaluation (pertinence, rendement et conception).

L'évaluation portera sur les exercices financiers 2013-2014 à 2015-2016, qui incluent toutes les activités reliées au Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018. La dernière évaluation de la *Loi sur les contraventions* a été complétée en Novembre 2010, tandis que la dernière évaluation des Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* a été complétée en Mars de 2012. Ceci est la première évaluation qui inclue à la fois la Loi elle-même et les Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions*.

Accords commerciaux qui s'appliquent

Cette demande est assujettie à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Panama (ALE) et l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et la Colombie.

Niveau de sécurité :

À la date de clôture des soumissions, l'exigence de sécurité suivante (la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) et les clauses reliées) s'applique font partie intégrante du contrat :

Exigence en matière de sécurité pour entrepreneur canadien :

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ** ou **SECRET** selon le besoin, en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b. du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

Durée du contrat proposée :

La période du contrat proposée sera à partir de la date d'octroi du contrat jusqu'au 31 décembre 2016 inclusivement.

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus une (1) période de six (6) mois sous les mêmes conditions.

NOTE :

Justice Canada acceptera les fournisseurs supplémentaires qui feront leur demande par courriel pour faire partir de la liste d'invitation des soumissionnaires initial jusqu'au 09/12/2015 14H00 HNE.

REMARQUE : La méthode d'approvisionnement des services professionnels centrés sur les tâches et solutions (SPTS) est mise à jour chaque trimestre. Si vous désirez savoir comment vous pouvez devenir un « titulaire d'AA qualifié », veuillez communiquer avec SPTS.TSPS@TPSGC-PWGSC.GC.CA